



CONTROLE DES CYCLES ET MOTOCYCLES

publié le 17/11/2015

Comme chaque année, au retour des congés d'automne, la police municipale procède à la vérification des vélos et des scooters des élèves le matin dès leur arrivée au collège.

Sur les 4 scooters contrôlés, tous ont leurs équipements en bon état.

Sur les 17 vélos contrôlés, les pneus sont en bon état pour la totalité

Les freins sont en bon état pour 16 vélos

les lumières fonctionnent pour 10 vélos seulement

les réflecteurs sont présents sur 12 vélos uniquement

un casque est présent pour 5 cyclistes

une chasuble est présente pour 3 cyclistes.

En conclusion, si la totalité des cyclo-moteur ont leurs équipements en bon état, pour les vélos il y a un net manque de visibilité du cycliste avec **plus de la moitié qui n'ont NI LUMIERE, NI CHASUBLE.**

Le casque, même s'il n'est pas obligatoire, reste la seule protection pour l'enfant en cas d'accident.

Les familles ont reçu un compte rendu de la vérification du vélo de leur enfant. Dans quelques temps, un second contrôle aura lieu qui, lui, donnera lieu à verbalisation en cas d'infraction.

Le principal



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.